TABLE TACTIQUE n°12
21 Novembre 2018
EHPAD Le Clos des Peupliers
Bobigny
14h00 / 17h00

TERRITOIRE
93 SUD-OUEST

CNSA
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Fondation
Santé Service
Accompagne et soigne à domicile

MAIA
Seine-Saint-Denis
Sud Ouest
L'intégration des acteurs pour l'autonomie des personnes âgées

MAIA
Seine-Saint-Denis
Sud Ouest
L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

Merci à Mme Moussa et à l'équipe de l'EHPAD du Clos des Peupliers de nous accueillir.
Il sera possible de visiter l'établissement à la fin de la réunion.

MAIA
Seine-Saint-Denis
Sud Ouest
L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

Tour de table

Merci de vous présenter
ainsi que l'établissement, la commune,
le service, la structure (…)
que vous représentez.

MAIA
Seine-Saint-Denis
Sud Ouest
L'intégration des acteurs pour l'autonomie des personnes âgées

Ordre du jour Table Tactique n°12

→ **Proposition de validation du compte-rendu des Tables de Concertation Tactique n°10 et 11**

1. Analyser

- ✓ **Restitution de la matinée « Promotion de l'Accueil de jour » du 15 Novembre**
- ✓ **Etat des lieux : groupe de travail départemental « référentiel des droits »**

2. Suivre/Participer

- ✓ **Filière Gériatrique portée par l'Hôpital de Montreuil**
  - ✓ **Déploiement de la formation « Repér'âge »**
  - ✓ **Questionnaire sur les attentes des acteurs (2019)**
- ✓ **National : convergence des dispositifs d'appui à la coordination**
- ✓ **Départemental / local : état d'avancement des projets de coordination gérontologique**
- ✓ **Départemental : relance du groupe d'appui Santé Mentale**
- ✓ **Local / expérimentation nationale : le projet du nouveau Jean Verdier et Article 51**

3. Valider

- ✓ **Calendrier des tables de concertation tactique 2019**
- ✓ **Autres dates à retenir**

Selon le temps restant, tour de table « Perspectives 2019»

1. Analyser

- ✓ Restitution de la matinée « Promotion de l'Accueil de jour » du 15 Novembre
- ✓ Etat des lieux : groupe de travail départemental « référentiel des droits »

Retour sur une thématique parcours : Accueil de jour pour personnes âgées

Identifier

Les ressources, les équipes qui interviennent sur le bassin Seine-Saint-Denis Sud-Est

Définir

Les bonnes pratiques, les freins et appui à l'accès à l'accueil de jour

Construire

Un plan d'action visant à dépasser les freins identifiés

- Le département et les 20 types de services et équipes différents représentés :

Accueil de jour	
Aide aux aidants	
CCAS	13
Centre de santé	3
CLIC	2
EHPAD	7
EMS APA	6
Équipe mobile gériatrique	2
Équipe mobile SSR	1
ESA	2
France Alzheimer 93	1
Gestion de cas	
Hôpital	8
Plateforme de répit	3
Prestataire médical	2
Réseau de santé	1
SAAD	6
Service social départemental	1
SSIAD	2
UCC	2

Retour sur une thématique parcours :

ACCUEIL DE JOUR POUR PERSONNES ÂGÉES

MATINEE DU 15 NOVEMBRE 2018

- 85 **participants**
- **Note globale de satisfaction : 3,6/4**(sur 40 formulaires d'évaluation)

- 80% des présents ont déclaré envisager d'avoir plus recours à l'accueil de jour à l'issue de la matinée.

- **Quelques commentaires des participants** motivent la reconduite de ces matinées de sensibilisation : "Cas concret des personnes des Accueils de Jour »; « Échanges , interventions de bonne qualité, claires »; « Témoignages et interventions concrètes »; « Échanges avec les partenaires, connaissances au niveau du fonctionnement des ADJ, des professionnels qui y travaillent et sur les relais pour les aidants »; « Exemples de ce qui se passe en ADJ - Articulation entre les partenaires intéressante »; « Interactivité +++ »; « Réflexion sur les freins » ; « Échanges d'informations et de coordonnées de partenaires »; « Représentativité variée des différents acteurs » ; « Une communication autour des accueils de jour efficace - Interventions des invités pertinentes »

Thématique parcours :

ACCUEIL DE JOUR POUR PERSONNES ÂGÉES

Actions à réaliser

- ❑ présentation systématique de la ressource dès la consultation mémoire et l'hôpital de jour à visée diagnostique
- ❑ Dans la perspective de relais, organiser au cours des dernières séances une visite de l'accueil de jour
- ❑ Envisager l'opportunité de mutualisation d'un chauffeur
- ❑ Encourager un contact systématique par la plate-forme d'accompagnement et de répit pour les résidents à l'issue des 15 jours suivants une prise en charge en ESA
- ❑ Encourager l'articulation des deux types d'Accueil de jour : en centre autonome et en EHPAD
- ❑ Solliciter la création de plaquettes de communication à destination du grand public pour chacun des accueils de jour ne disposant pas d'une plaquette spécifique à cette offre.
- ❑ Identifier les évolutions pouvant être financées dans le cadre de la conférence des financeurs

Points de vigilance

- ❑ Accompagner l'intégration dans le maillage local des accueils de jour en cours d'ouverture en 2018.

MAIA
Seine-Saint-Denis
Sud Ouest
L'intégration des acteurs pour l'autonomie des personnes âgées

1.2 Projet de référentiel des droits

Groupe de travail proposé suite à la TCT Sud-Ouest de Mars 2017
Validation d'un GT départemental en Juin 2017

Lancement du GT avec GT 1 à 4 entre Septembre 2017 et Mars 2018

- Etat des lieux
- Référencement des droits (environ 50)
- Typologie des droits (santé, logement, vie quotidienne, ressources)
- Réflexion sur l'outil (forme d'une fiche, pédagogie, focus…)

Décision de recrutement d'un temps de travail dédié (stage M2 + sujet de mémoire)

Reprise en Septembre 2018 avec le GT n°5

Situation à ce jour :

- Choix d'évoluer vers un document dématérialisé + flyer de présentation
- Volonté d'être plus synthétique + renvoi vers informations officielles disponibles en ligne
- Sensibilisation sur les spécificités du département

Prochain GT n°6 le 12 Décembre 2018 et GT n°7 le 23 Janvier 2019

Fiche descriptive d'un droit : première version

AAH (version 1)

1. Définition

L'**A**llocation aux **A**dultes **H**andicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'assurer un minimum de ressources. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Son montant vient compléter les éventuelles autres ressources de la personne en situation de handicap.

2. Organisme décideur/gestionnaire

Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

3. Conditions d'admission/renouvellement/réévaluation

Age supérieur à 20 ans.
Taux d'incapacité sup à 80% ou compris entre 50 et 79 % et connaître une restriction substantielle et durable d'accès à un emploi, reconnue par la CDAPH.
Etranger de l'Union Européenne : séjourner en France depuis au moins 3 mois.
Etranger hors UE (pas de condition de durée du titre de séjour).

Plafond de ressources :
- seul 9 730,68 €
- en couple 19 461,36 €

4. Nature de l'aide

Financière.

5. Reste à charge, récupération sur succession

Les sommes versées ne sont pas récupérables sur les héritiers.

6. Durée du droit

Handicap à 80% : l'AAH est accordé pour une période au moins égale à 1 an et au plus égale à 5 ans. Cette durée peut toutefois excéder 5 ans sans dépasser 20 ans lorsque le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement. Elle peut continuer à vous être versée de manière réduite en complément de votre retraite.

Handicap entre 50 et 79 % : L'AAH est accordée pour une période de 1 à 2 ans. Cette durée peut atteindre 5 ans si le handicap et la restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi ne sont pas susceptibles d'évoluer favorablement au cours de la période d'attribution.

pas susceptible d'évoluer favorablement. Elle peut continuer à vous être versée de manière réduite en complément de votre retraite.

Handicap entre 50 et 79 % : L'AAH est accordée pour une période de 1 à 2 ans. Cette durée peut atteindre 5 ans si le handicap et la restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi ne sont pas susceptibles d'évoluer favorablement au cours de la période d'attribution.

Fin du versement : en cas d'incapacité de 50 % à 79 %, le versement de l'AAH prend fin à partir de l'âge de votre départ à la retraite. À partir de cet âge, c'est le régime de retraite pour inaptitude qui s'applique.

7. Pièces justificatives / Cerfa

- Un certificat médical daté de moins de 3 mois
- Une photocopie recto verso d'un justificatif d'identité de la personne handicapée et, le cas échéant, de son représentant légal (Pièce d'identité en vigueur ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France)
- Une photocopie d'un justificatif de domicile (pour les adultes)
- Une attestation de jugement en protection juridique (le cas échéant).
- CERFA n°13788*01

8. Structure pouvant/devant aider à la constitution du dossier

MDPH service d'évaluation.

9. Délai moyen d'instruction

La réponse de la MDPH intervient généralement dans un délai de 4 mois.
En l'absence de réponse au-delà du délai de 4 mois, votre demande vaut rejet.

10. Modalités de recours

Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

11. Cadre législatif

Articles L821, R821, D821, R241 du Code de l'action sociale et des familles.

Fiche descriptive d'un droit : deuxième version (apport stagiaire)

	Aide financière	Permet d'assurer un minimum de ressources aux personnes adultes handicapées. Elle vient compléter les éventuelles autres ressources de la personne.	
	Décision / Gestion	Aide à la constitution du dossier	A contacter pour un recours
	MDPH	Service social de secteur	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
	âge	supérieur à 20 ans	
	incapacité	supérieur à 80 %	Compris entre 50 et 79 % si restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi reconnue par la CDAPH
	résidence	Etranger de l'Union Européenne : séjourner en France depuis au moins 3 mois.	
		Etranger hors UE : pas de condition de durée du titre de séjour	
	ressources	Plafond si personne seule : 9730, 68 euros	
		Plafond si personne en couple : 19461,36 euros	
	montant	900 euros max	
	Articles L821, R821, D821, R241 du Code de l'action sociale et des familles.		https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242
	délai	4 mois	
	Durée si taux incapacité ≥80 %	Minimum : 1 an / Maximum : 5 ans	
		cas particuliers	jusqu'à 20 ans si handicap non susceptible d'évoluer favorablement
			peut être versée de manière réduite en complément de la retraite
	Durée si taux incapacité entre 50 et 79 %	Minimum : 1 an / Maximum : 2 ans	
		cas particuliers	jusqu'à 5 ans si le handicap et la restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi ne sont pas susceptibles d'évoluer favorablement au cours de la période d'attribution

- CERFA n°13788*01
- Certificat médical daté de moins de 3 mois Photocopie recto verso d'un justificatif d'identité
- Une photocopie d'un justificatif de domicile
- Cas particulier : en cas de protection juridique : une attestation de jugement en protection juridique + justificatif d'identité du représentant légal

Une procédure de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé est systématiquement engagée à l'occasion de l'instruction d'une demande d'attribution ou de renouvellement de l'AAH.

L'AAH ne peut se cumuler qu'avec une seule des deux aides suivantes : le complément de ressources, la majoration pour la vie autonome. L'AAH peut se cumuler avec la pension d'invalidité et le RSA dans certains cas uniquement.

« Parcours de santé, parcours de droits » : première ébauche

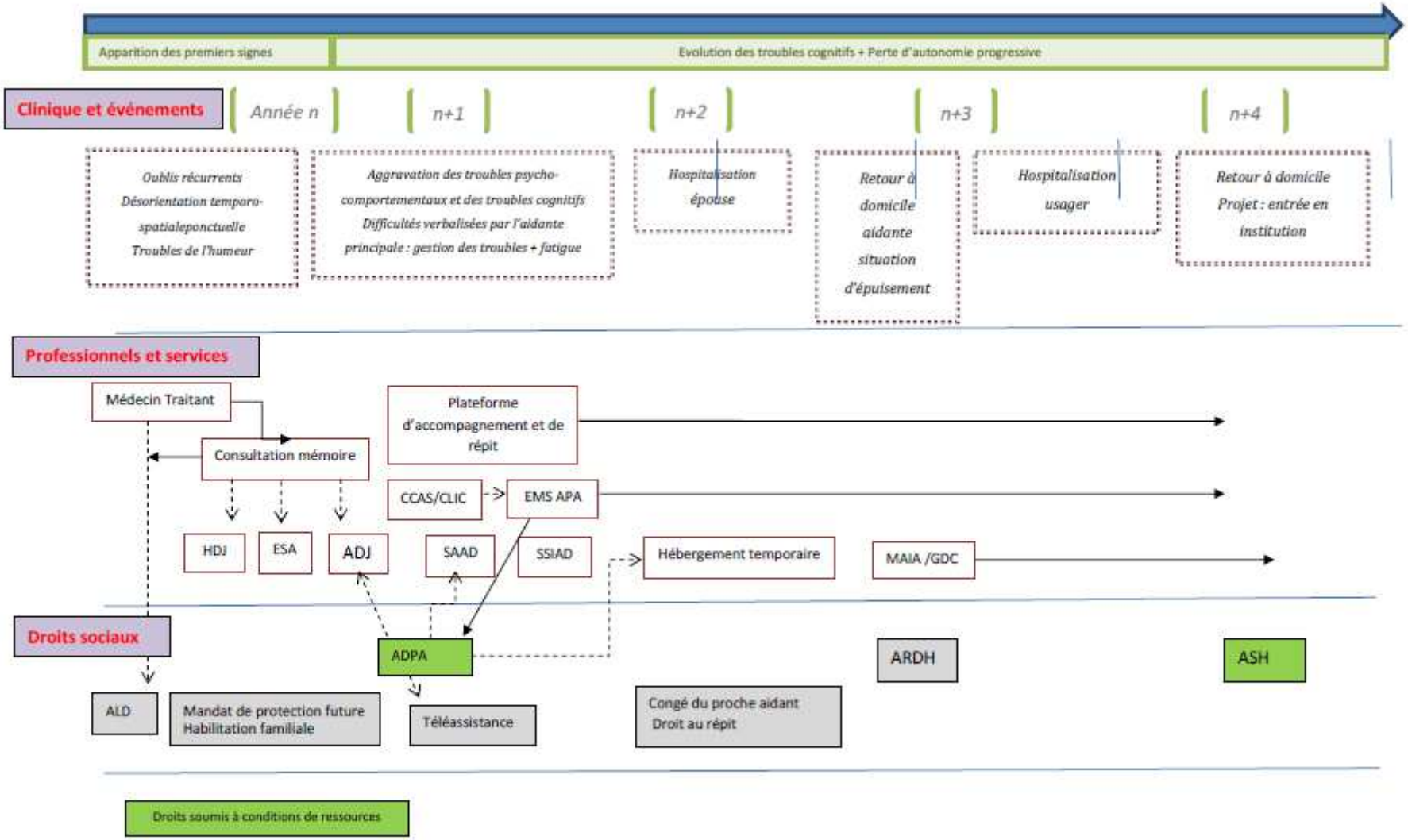

Suite du projet : calendrier prévisionnel

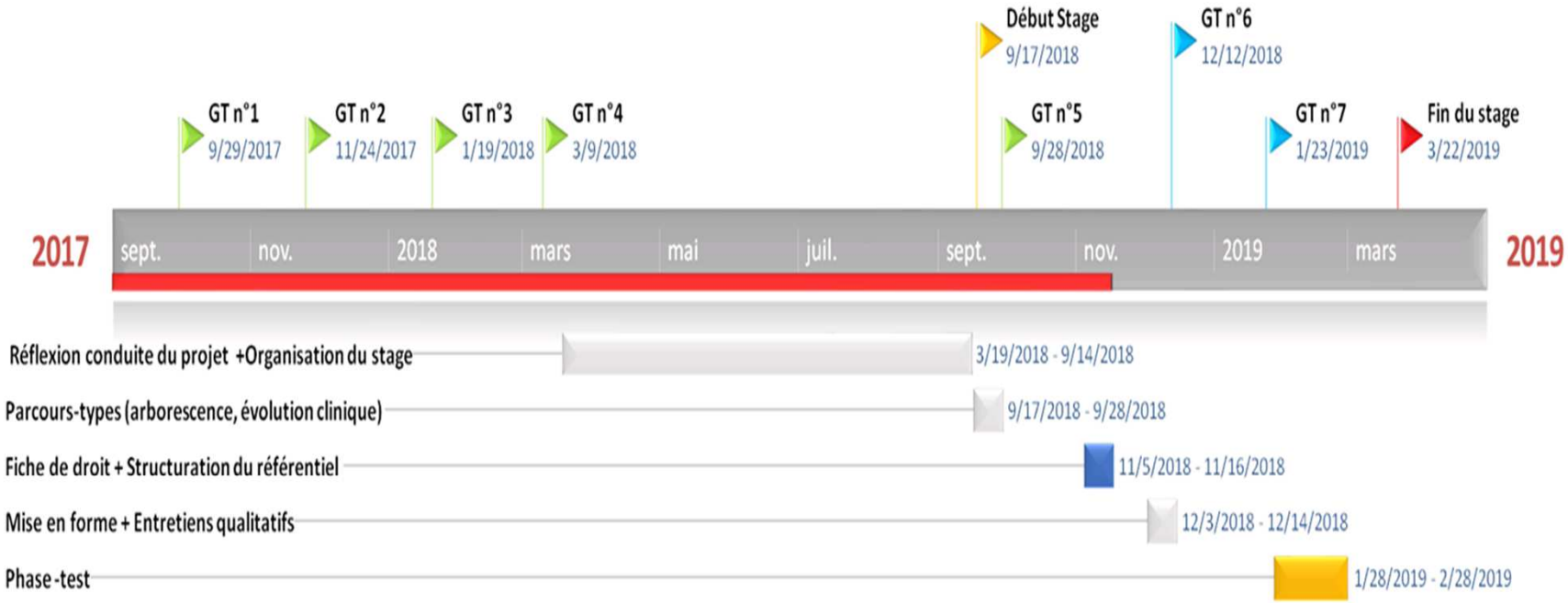

2. Suivre/Participer

- ✓ Filière Gériatrique portée par l'Hôpital de Montreuil
  - ✓ Déploiement de la formation « Repér'âge »
  - ✓ Questionnaire sur les attentes des acteurs (2019)
- ✓ National : convergence des dispositifs d'appui à la coordination
- ✓ Départemental / local : état d'avancement des projets de coordination gérontologique
- ✓ Départemental : relance du groupe d'appui Santé Mentale
- ✓ Local / expérimentation nationale : le projet du nouveau Jean Verdier et Article 51

GHT

Informations :

- Mise en place de la Direction commune sur le GHT 93 Est rebaptisé **GHT Grand Paris Nord-Est**
- Prise de fonction de Mme Yolande Di Natale cet été
- Réorganisation de la coordination administrative avec la désignation de Mme Elsa Niçoise comme référente des trois filières gériatriques.

MAIA
Seine-Saint-Denis
Sud Ouest
L'intégration des acteurs pour l'autonomie des personnes âgées

2.1 Déploiement de la formation « Repér'âge » dans le cadre de la Filière Gériatrique portée par l'Hôpital de Montreuil

TITRE	INTERVENANTS PRESSENTIS	DATES Mardi de 14h00 / 17h00
Mauvaise nutrition, dénutrition et déshydratation	Dr Joyce SIBONY-PRAT Gériatre Mme Laura SILVESTRE Diététicienne	❑ Le **15 Janvier 2019**
Chutes	Mme Mouna LAALAOUI Kinésithérapeute, Mme Marielle LEDORE Cadre de Santé	❑ **Le 19 Février 2019**
Risques liés à la prise de médicaments	Dr Véronique LECANTE Dr Frédéric TACCO Pharmaciens	❑ **Le 26 Mars 2019**
Souffrance physique	Mme Patricia TERRACHER DSAP et CLUD	❑ **Le 16 Avril 2019**
Souffrance psychique	Dr Patrice PECOT Psychiatre	❑ **Le 21 Mai 2019**
Troubles du comportement et troubles cognitifs	Mme Charlène SIMOES et Mme Céline DERDEYN Neuropsychologues	❑ **Le 18 Juin 2019**
Risque sur la santé des aidants	Mme Nadine COHEN-ZERBIB Directrice centre d'accueil de jour Les Rives et Mme Annie LUDINARD Coordinatrice Le Relais des Aidants	❑ **Le 02 Juillet 2019**
	Co-animation sur les 7 dates : Pilote Maia 93 Sud-Ouest	

Centre hospitalier intercommunal André Grégoire

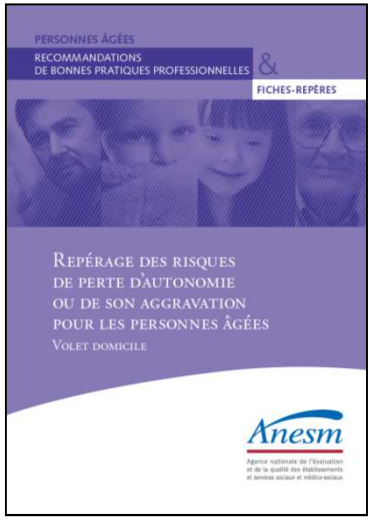

MAIA
Seine-Saint-Denis
Sud Ouest
L'intégration des acteurs pour l'autonomie des personnes âgées

2.1 Déploiement de la formation « Repér'âge » dans le cadre de la Filière Gériatrique portée par le CHIM

Une formation accompagnée de la remise à chaque session de support pédagogique :

- Fiches repères de l'ANESM
- Outils d'évaluation (dont MobiQual)
- Recommandations

Sept sessions = un classeur de formation complet pour le participant.

Principe d'inscription « à la carte » (TCT n°11)

30 participants par session (10 CHIM et 20 « ville »)

Confirmation enregistrement DPC en cours

Volonté de reproduire ce cycle de formation

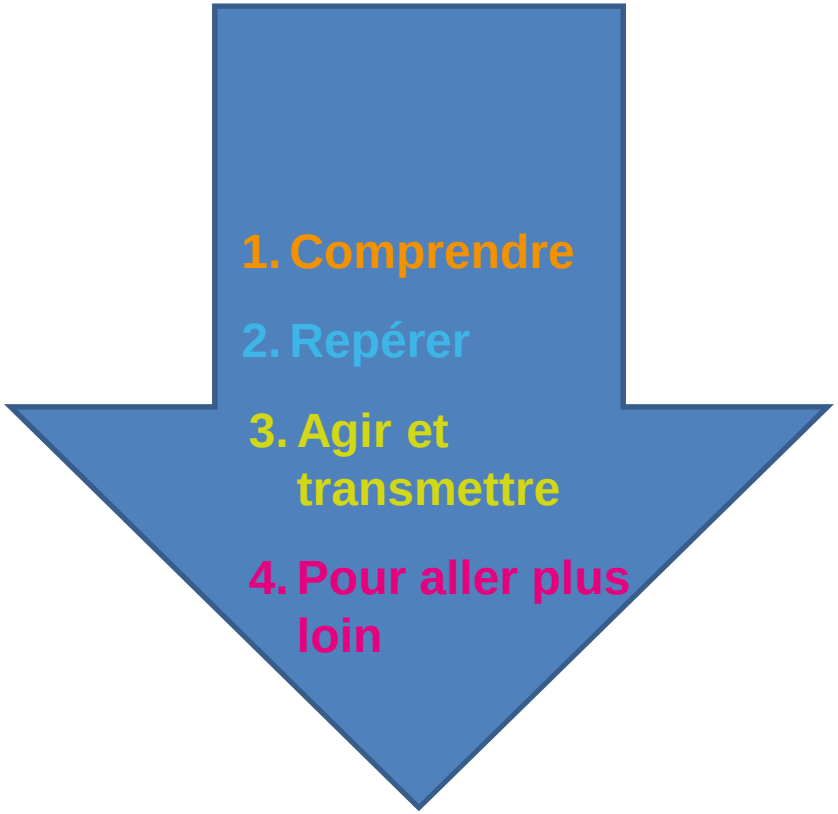

Pour tout renseignement ou toute inscription, merci de contacter Julia Chapelet

adminsudouest@maia93.org

Centre hospitalier intercommunal André Grégoire

bagnolet
fontenay-sous-bois
les lilas
montreuil-sous-bois
noisy-le-sec
romainville
rosny-sous-bois
villemomble
vincennes

Groupement Hospitalier de Territoire
Grand Paris Nord-Est
Aulnay-sous-Bois - Le Raincy-Montfermeil - Montreuil

Tour de table rapide : Pour 2019, quelles sont vos attentes par rapport à la filière gériatrique du CHI Montreuil?

2.2 Projet de convergence des dispositifs d'appui

(éléments de présentation retravaillés à partit d'un support de l'ARS Ile de France utilisé en Novembre 2018 aux Journées Nationales MAIA)

MA SANTÉ 2022
UN ENGAGEMENT COLLECTIF

17. Fusion de l'ensemble des dispositifs d'appui à la coordination des cas complexes au sein de plateformes territoriales d'appui (PTA) placées au service du réseau territorial de proximité (CPTS et Hôpitaux de proximité).

Stratégie nationale de santé 2018-2022

- **Simplifier et faire converger** les dispositifs d'appui à la coordination territoriale, qui ont pour objet de faciliter le parcours des personnes en situation complexe (« MAIA », « PTA », « PAERPA », réseaux), afin de les rendre plus lisibles et compréhensibles pour les professionnels de santé et les usagers

PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ 2018-2022

Axe 1 : promouvoir et améliorer l'organisation en parcours des prises en charge en santé sur les territoires

Offrir des dispositifs d'appui aux parcours complexes

2.2 Projet de convergence des dispositifs d'appui Les principes en Ile de France (1/2)

Objectif : Mise en place sur un territoire d'une **organisation d'appui unique tout âge - toute pathologie** pour les patients en situation complexe.

Les principes en IDF :

- Regroupement des dispositifs avec à terme, une fusion en une seule entité
- Une organisation d'appui dans chaque territoire de coordination (entre 20 et 25 en IDF)
- S'appuyer sur les 3 grandes missions du décret « fonctions d'appui » :
  1/ l'information et l'orientation des professionnels
  2/ l'appui à l'organisation des parcours complexes
  3/ le soutien aux pratiques et initiatives professionnelles, en s'appuyant notamment sur le travail d'intégration porté par la méthode MAIA
- S'appuyer sur le déploiement du projet e-parcours

2.2 Projet de convergence des dispositifs d'appui Les principes en Ile de France (2/2)

Périmètre de la convergence

Fusion des réseaux de santé territoriaux, MAIA et CLIC/PAT en fonction du dialogue avec les conseils départementaux

Exemple : 6 « M2A » sur Paris (M2A = Maison des Aînés et des Aidants)

Pour déployer les missions de **coordination, d'animation et d'intégration territoriale**

Méthodologie

- Des groupes de travail régionaux avec des représentants des dispositifs d'appui de la région
- Mise à disposition d'un référentiel organisationnel au 1er semestre 2019 → « feuille de route de la convergence »
- Une cible claire de fusion avec liberté laissée aux acteurs de définir eux-mêmes pour se regrouper.

— Proposition faite sur le territoire 93 Sud-Ouest
que l'ARS / Délégation Départementale
de Seine Saint-Denis
vienne présenter la dynamique de ce projet
de convergence lors de la prochaine
Table de Concertation Tactique.

- En élément de contexte, publication en **Novembre 2018 d'un document de retours d'expérience** sur l'action des MAIA.
- Un enjeu partagé par les pilotes : témoigner des premiers apports de l'intégration sur les territoires dans le champ de la gérontologie/gériatrie et de sa possible extension pour d'autres publics/thématiques

Ce document est construit à partir de nombreuses réalisations dans le cadre de la méthode d'action MAIA : n'hésitez pas à vous en saisir et revenir vers les pilotes!

Projet d'expérimentation d'une coordination gérontologique sur le Bassin Nord-est

Bilan d'étape – Novembre 2018

21 Novembre 2018

Aleth Riandey

Chargée de coordination

Service de la population âgée

Contexte

En tant que chef de file de l'action sociale, les Conseils départementaux ont en matière de politique «vieillissement » trois missions :

1. Le versement des prestations (APA, …)
2. L'autorisation des établissements (EHPAD, SAAD…)
3. La coordination sur l'ensemble de son territoire: veiller à la déclinaison territoriale de la politique publique pour les personnes âgées sur l'ensemble du territoire départemental.

La coordination gérontologique du Service de la Population Âgée participe à cette troisième mission.

Démarche

Le déroulement de l'expérimentation est le suivant :

1- Effectuer un état des lieux des structures et réponses apportées aux personnes âgées sur chacun des territoires avec une attention particulière au Bassin Nord Est (décembre 2018)

2- Mettre en œuvre, sur le Bassin Nord Est, l'expérimentation d'une coordination (2019)

3- Proposer un modèle à déployer sur les 3 autres bassins, dans le respect des acteurs déjà en place (2019-2020)

La grille d'analyse de l'état des lieux: les différentes missions de la coordination

- Accueillir, informer, orienter, faciliter l'accès aux droits
- Repérer les situations de fragilité, éviter les ruptures de parcours
- Accompagner, coordonner les interventions auprès des situations complexes
- Animer les partenariat: information-formation-constitution d'un réseau

Accompagnement de la personne âgée

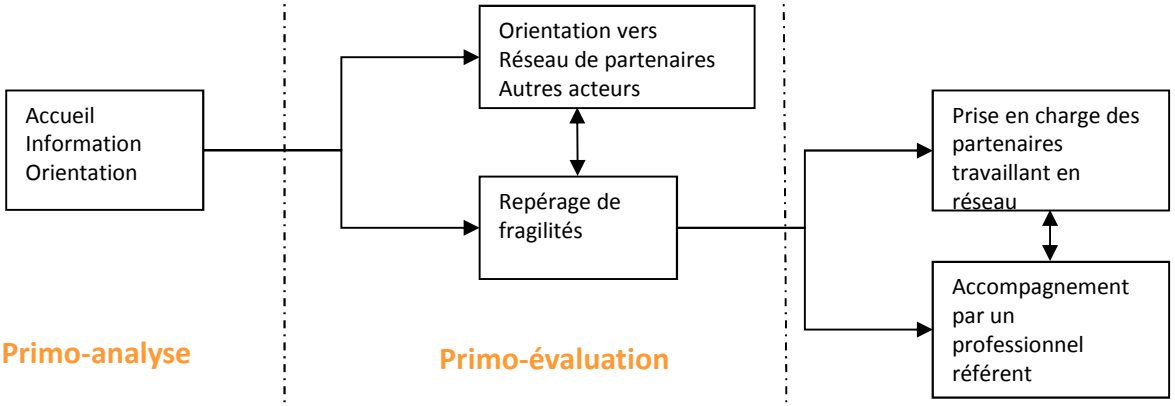

Primo-analyse | **Primo-évaluation** | **Situations fragiles/complexes**

	Primo-analyse	Primo-évaluation	Situations fragiles/complexes
Qui			
Compétences			
Outils			
Délais			

Coordination locale des acteurs autour des situations fragiles et / ou animation d'autres formes collectives de travail

Constats :

- RESAD et Réunions de synthèse n'existent pas sur tout le territoire
- Ces instances ne sont pas toujours perçues par le professionnel comme pouvant lui apporter un soutien
- Pourtant les professionnels ont exprimé le souhait d'avoir des rencontres régulières entre professionnels rencontrant les PA

Objectifs :

- S'assurer que l'ensemble du territoire soit couvert par des instances permettant de :
  - **soutenir les professionnels dans la prise en charge de situations complexes**
  - **renforcer les liens de réseaux**
  - **consolider les compétences et une culture gérontologique commune**
- Renforcer le sentiment de légitimité de tous les professionnels à interpeller les instance et à participer aux formations

2.4 Relance du groupe d'appui « Santé mentale et action sociale » autour de l'accompagnement des personnes âgées

Objectifs généraux :
travailler collégialement et en inter-professionnalité à l'amélioration des parcours de soins pour les personnes âgées présentant des problématiques en lien avec la santé mentale.

Composition initiale = groupe pluri professionnel

- Médecin enseignant Paris XIII
- Médecin de Santé Publique
- Gériatre
- Psychiatre
- Responsable EMSP APA
- Responsable Service Social GH AP-HP
- Directrice Réseau Géronto/Soins Palliatifs
- Pilotes MAIA
- …

Volonté d'élargir le groupe aux partenaires de nos tables tactiques MAIA, aux référents personnes âgées des CMP et à des partenaires de la gériatrie.

Prochaine réunion
le Lundi 17 Décembre 2018 de 17h00 à 19h00 à Bobigny (site à confirmer)
Ordre du jour prévisionnel :
- Prochain colloque*
- Projet Territorial de Santé Mentale : quoi mettre en ce qui concerne les personnes âgées?
- Articulation psychiatrie / gériatrie : comment faire ? élaboration d'une charte ?
- Tout autre thème à votre convenance

* Pour rappel, les colloques précédents étaient sur les thèmes de la dépression (2013), du refus de soins (2016), des addictions (2017)

2.5

HUPSSD

La coordination ville-hôpital/hôpital-ville avec les acteurs du territoire au travers de l'expérimentation de l'article 51

Anne Festa

novembre 2018

Hôpitaux Universitaires Avicenne Jean-Verdier René-Muret Paris-Seine Saint-Denis

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Rencontres sur le territoire, suite …

Adhèrent au projet et rejoignent le comité de pilotage du NJV :

CMS Bondy, MSP Miriam Makéba, URPS infirmiers, réseau NEF, interlogements 93, Samu social 93, La marmite, l'Udaf 93, ordre des médecins, URPS pharmaciens (en cours), Défi Forme Santé, Ligue contre le cancer, L'UNAFAM, pharmaciens d'officines, CMS de Livry, La Plage, Samsah Rosny, APF France Handicap, médiatrice santé, SINDEFI, CDC 93, RESAD, HAD… et aussi Paris XIII, et des membres de la communauté médicale et para médicale de Jean Verdier

→ Comité de pilotage en miroir 68 personnes intra et extra hospitalières (presque « moitié –moitié »)

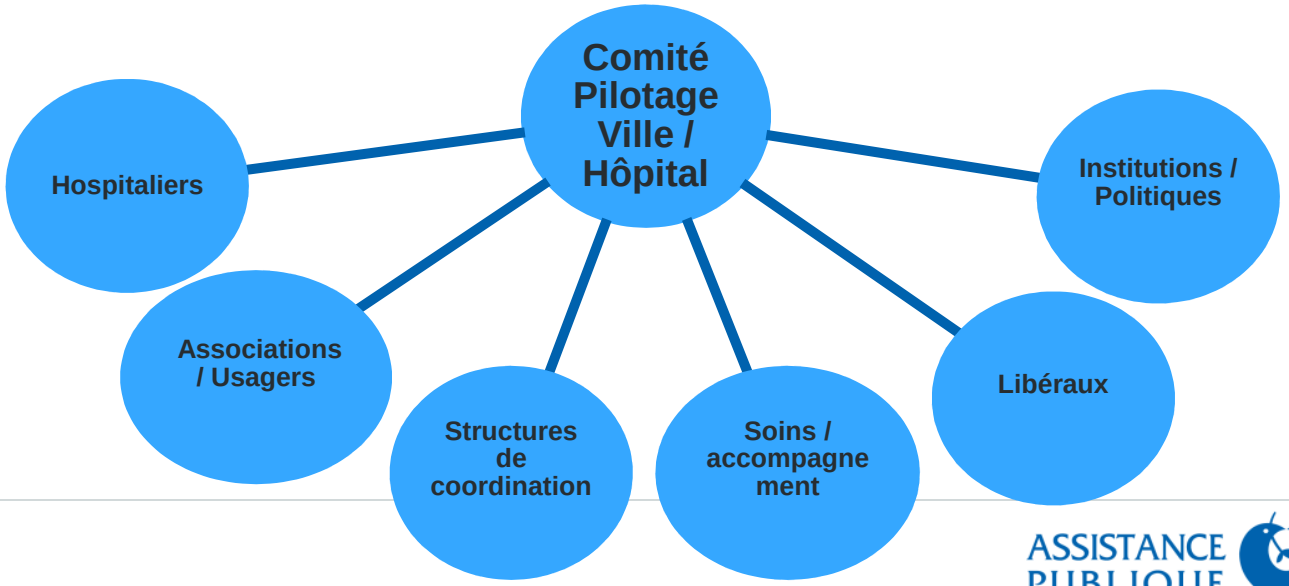

Vision parcours de santé = un dispositif transversal déclinable pour <u>toutes pathologies</u>

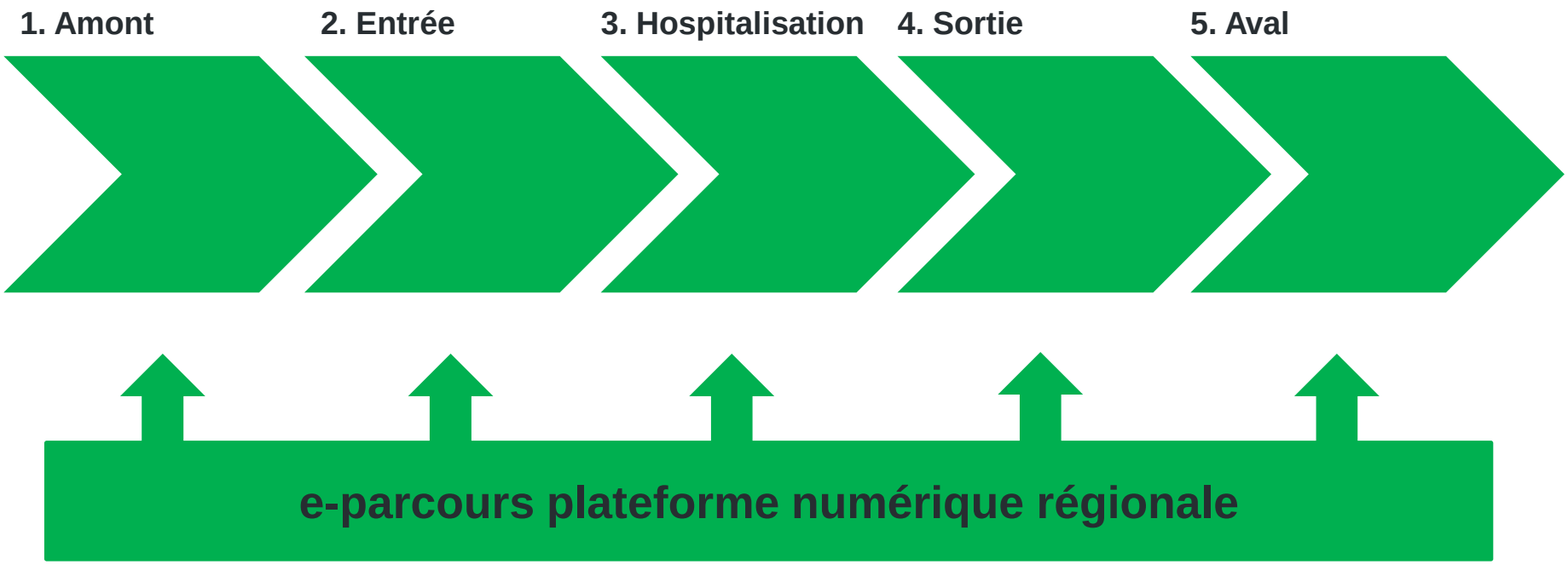

Des groupes de travail, issus du comité de pilotage, seront dédiés à chaque étape du dispositif

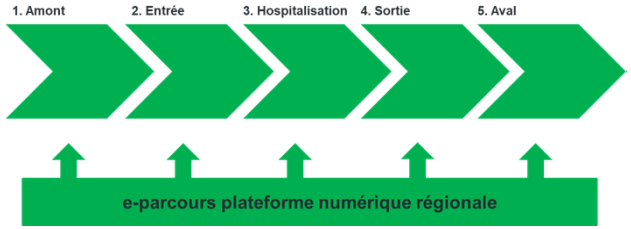

- Deux groupes de travail par partie du dispositif
- Une méthode de travail, en ateliers, basée sur le volontariat, guidée/soutenue par deux acteurs formés à l'animation de groupes (Anne Festa/Vincent Kaufmann)
- Des propositions/outils qui devront être « traduits » en outils transposables sur le e-parcours dès la fin des travaux.

Calendrier

14 novembre 2018 :

Comité pilotage

Janvier-juillet 2019 :

Groupes de travail

Septembre-octobre 2019 :

Rendu pour validation :

Novembre 2019 :

Mise en place unité de coordination

1. Amont	2. Entrée	3. Hospitalisation	4. Sortie	5. Aval
12h/14h 10 et 24 Janvier	12h/14h 31 Janvier 14 Février	12h/14h 28 Février 11 Mars	12h/14h 4 Avril 18 Avril	12h/14h 16 et 28 Mai

Objectifs :

- Création d'une unité de coordination **au service de la ville et de l'intra hospitalier** et qui pourra évidemment s'appuyer sur les PTA (ou DAC) ou sur toutes structures de coordination / d'acteurs pour participer à l'accompagnement des personnes en situation complexes mais qui pourra aussi « harmoniser » avec ses partenaires les entrées et sorties de l'hôpital

- Se connaitre = mieux coopérer = apprendre à coordonner ensemble dans le respect des compétences et expertises de chacun

- **AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES USAGERS DE CE TERRITOIRE, POUR FACILITER LEUR ACCES PUIS LEUR PARCOURS DE SOINS, DE SANTE**

3. Valider

- ✓ Calendrier des tables de concertation tactique 2019
- ✓ Autres dates à retenir

Selon le temps restant, tour de table « Perspectives 2019»

Propositions de dates pour les tables de concertation tactique de 2019

Pour info, il a été demandé par plusieurs acteurs s'il était possible d'éviter le Mercredi (staffs, tenue du Conseil Territorial de Santé, …)

Mardi 12 Mars → 14h00 / 17h00

Mardi 4 Juin → 14h00 / 17h00

Mardi 10 Septembre → 14h00 / 17h00

Mardi 3 Décembre → 14h00 / 17h00

MAIA
Seine-Saint-Denis
Sud Ouest
L'intégration des acteurs pour l'autonomie des personnes âgées

Quelques dates et événements à venir…

Prochaine réunion de la filière gériatrique de Montreuil
Jeudi 29 Novembre de 15h00 à 17h00
(CHI Montreuil)

GT Sud-Ouest « Coordination gérontologique communale »
04 Décembre 2018 à confirmer de 14h00 à 16h30,
(Site à confirmer)

GT n°6 « Référentiel des droits »
Mercredi 12 Décembre de 14h00 à 16h00
(Bobigny, immeuble Verdi)

Groupe d'Appui « Santé Mentale et Action Sociale »
Lundi 17 Décembre de 17h00 à 19h00
(Bobigny, site à confirmer)

GT n°7 « Référentiel des droits »
Mercredi 23 Janvier 2019 de 14h00 à 16h00
(Bobigny, immeuble Verdi)

2019 : d'autres événements à venir…

Le Jeudi 17 Janvier 2019 de 09h00 à 16h30,
journée **« Accompagnement et protection des majeurs vulnérables »**
co-organisée par le Conseil Départemental autour de deux axes :
1. Organisation de la protection juridique des majeurs
2. Accompagnement des suspicions ou situations de maltraitance PA/PH à domicile

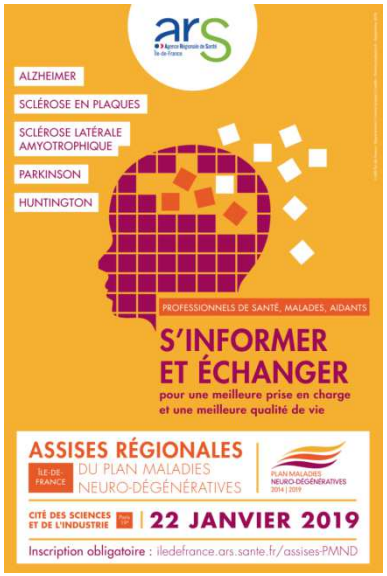

Le **Jeudi 22 Janvier 2019**
Assises Régionales
« Plan Maladies Neuro-Dégénératives »
organisées par l'ARS Ile de France

Sans oublier les dates des formations « Repér'âge » co-portée avec la filière gériatrique de Montreuil
15 Janvier, 19 Février, 26 Mars, 16 Avril, 21 Mai, 18 Juin, 02 Juillet

MAIA
Seine-Saint-Denis
Sud Ouest
L'intégration des acteurs pour l'autonomie des personnes âgées

Lancement du site MAILLAGE 93

https://maillage93.sante-idf.fr

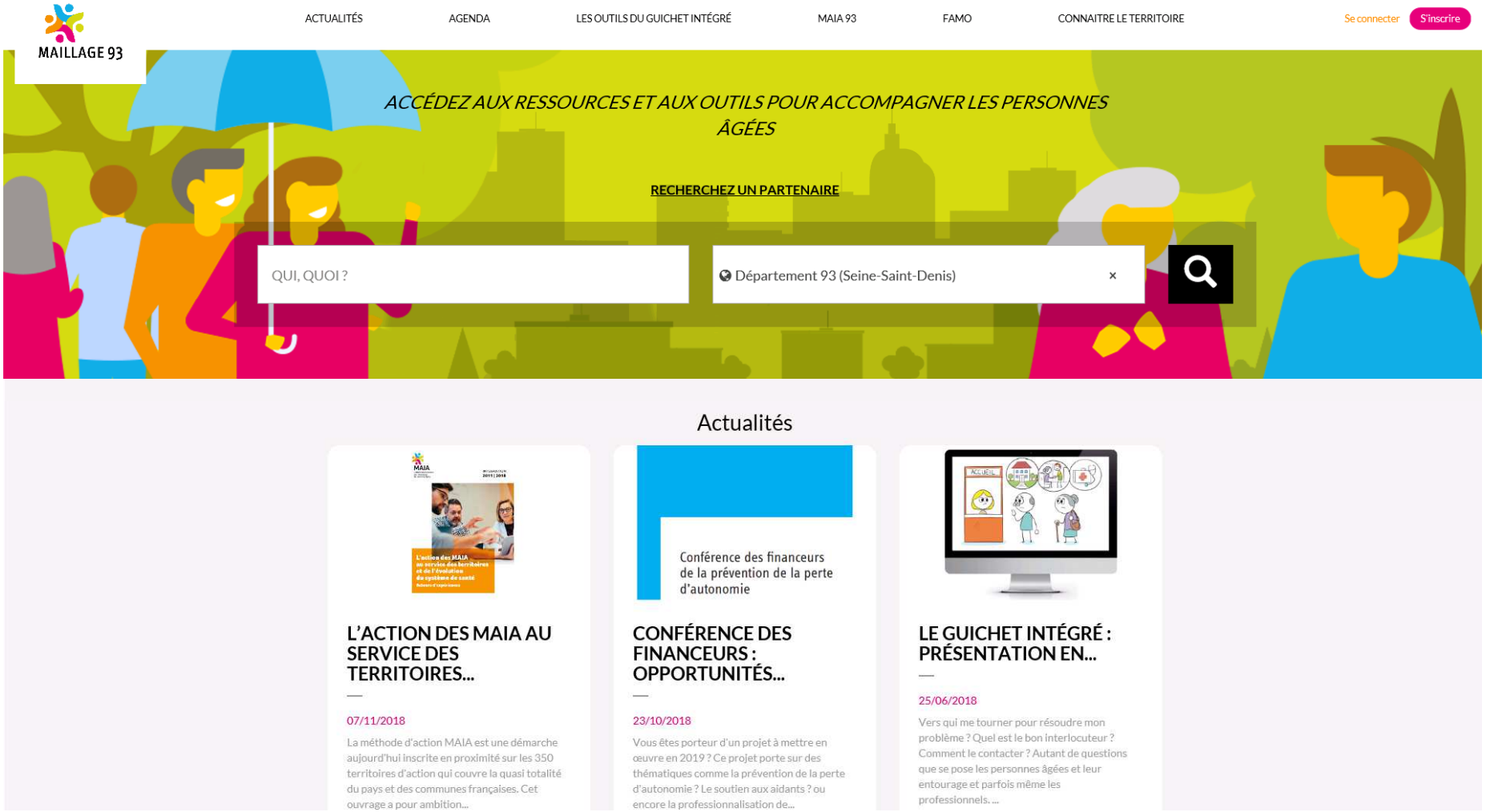

POUR LES PROCHAINES TABLES TACTIQUES en 2019 :

Avez-vous des propositions de sujets à mettre à l'ordre du jour?

Des lieux de réunion à proposer?

CNSA
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

ars
Agence Régionale de Santé Île-de-France

MAIA
Seine-Saint-Denis Sud Ouest
L'intégration des acteurs pour l'autonomie des personnes âgées

TABLE TACTIQUE n°12
21 Novembre 2018
EHPAD Le Clos des Peupliers
Bobigny

Merci pour votre participation.

pilotesudouest@maia93.org

06 99 33 98 57

MAIA
Seine-Saint-Denis
Sud Ouest
L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

CNSA
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Fondation
Santé Service
Accompagne et soigne à domicile